

**Commune de MASSONGY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt juin deux mille six, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MASSON Madeleine, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 14 juin 2006

Affichage : du

au

Présents : MASSON Madeleine, BAY Maryse, BERTRAND Jean-Claude, BRON Nathalie, CARLUCCI Jean, DELAERE Monique, DEMIERRE Paul, DOULCET Frédérique, LE JONCOUR Alain, LETELLIER Jean-Louis, ROULLARD Thierry, TOURAIS Jacqueline, ZIEDER Marie-Claude.

A été nommé secrétaire de séance : BERTRAND Jean-Claude

PREFECTURE HAUTE-SAVOIE

18 AOUT 2006

BUREAU DE L'URBANISME

**Objet de la délibération : Modification n°2 du PLU contenu POS**

Jean-Claude BERTRAND, adjoint chargé de l'urbanisme, rend compte de la réunion de retour d'enquête à laquelle assistaient les services de l'Etat et l'urbaniste, puis présente le dossier de Modification n°2 du PLU au Conseil.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et L.123-13,

Vu les délibérations du Conseil Municipal, du 6 avril 1988 portant approbation du Plan d'Occupation des Sols, du 28 janvier 1999 portant révision n°1, et du 28 septembre 2000 portant modification n°1,

Vu l'arrêté municipal n°06-07 du 16 janvier 2006 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête justifient quelques modifications mineures au projet de modification du Plan d'Occupation des Sols,

Considérant que le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément aux articles L. 123-10 et L. 123-13 du Code de l'Urbanisme,

**APPROUVE** la modification du Plan Local d'Urbanisme contenu Plan d'Occupation des Sols telle qu'annexée à la présente

**AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

A MASSONGY  
Le Maire,  
Madeleine MASSON

